

**Recherche des fonctions spécifiques des niveaux moyen
et inférieurs de la hiérarchie urbaine.
L'exemple du commerce de détail en Wallonie
du Nord-Ouest (Belgique)**

par J. C. ROUCLoux

Docteur en Sciences géographiques
Assistant à l'Université de Liège

Résumé. — *L'analyse de la répartition spatiale des fonctions de commerce de détail en Wallonie du Nord-Ouest permet de proposer une méthode de recherche des fonctions spécifiques des niveaux moyen et inférieurs de la hiérarchie urbaine. Cette méthode est basée sur l'examen des variations par niveau du degré de spécificité de chaque fonction centrale. Sur un total de 88 fonctions commerciales, 69 sont spécifiques d'un des quatre niveaux de base de l'organisation urbaine. Les 19 autres fonctions sont soit spécifiques d'un niveau supérieur, soit sporadiques ou non-spécifiques.*

Summary. — *The analysis of spatial repartition of retail distribution functions in the « Wallonie du Nord-Ouest » permit to propose a research method of specific functions of the medium and lower levels of the urban hierarchy. This method is based on the study of the variations by level of the specificity degree of each central function. On a total of 88 retail trade functions, 69 are specific of one of the four base levels of the urban organization. The 19 other functions are either specific of a superior level, either sporadic or non specific.*

Une caractéristique importante du milieu urbain est la présence de fonctions tertiaires appelées *fonctions centrales*. L'observation courante montre que ces fonctions sont différentes selon l'importance et le niveau hiérarchique du centre urbain; certaines fonctions se rencontrent pratiquement partout tandis que d'autres n'apparaissent, par exemple, que dans de grandes villes. Cette constatation très simple pose le problème de la spécificité hiérarchique des fonctions centrales. Existe-t-il des fonctions centrales qui caractérisent véritablement chacun des niveaux de la hiérarchie ? Quel est le degré de spécificité de ces fonctions ? Chaque fonction centrale est-elle spécifique d'un niveau de la hiérarchie urbaine ?

Le problème posé présente un double intérêt. D'abord, l'intérêt est *théorique* puisque l'établissement d'une hiérarchie des fonctions centrales

correspondant à la hiérarchie des centres doit permettre de vérifier et éventuellement préciser ou adapter une des principales propositions de la *théorie des places centrales* (1). Ensuite, l'intérêt d'une telle recherche est *pratique* puisqu'il s'agit de pouvoir déterminer le niveau hiérarchique et l'éventuelle spécialisation ou sous-équipement d'un centre par la seule connaissance des fonctions spécifiques qu'il exerce.

La recherche des fonctions spécifiques présentée ici ne concerne que les fonctions du commerce de détail et les quatre niveaux de base de la hiérarchie urbaine. La méthode utilisée a été testée lors d'une étude que nous avons consacrée au réseau urbain de la Wallonie du Nord-Ouest [13].

Cette méthode ne repose pas sur le traitement de statistiques de population active (2), mais sur l'exploitation graphique de données recueillies par enquêtes et relevés sur le terrain (3). Elle comprend trois phases différentes : la collecte des données, leur classement et enfin, la définition et le repérage des fonctions spécifiques.

I. — LA COLLECTE DES DONNÉES

Il s'agit d'établir sur le terrain un relevé aussi complet que possible de toutes les fonctions centrales des centres de services de la région étudiée. La *fonction centrale* est une fonction tertiaire typiquement urbaine, dont la particularité est de provoquer le déplacement des consommateurs, c.-à-d. de posséder un certain pouvoir de rayonnement. Dans le cas du

(1) La théorie des places centrales a fait l'objet d'une littérature très abondante. Voir par exemple B. J. L. BERRY and A. PRED, [4] et H. E. ANDREWS, [3]. Voir aussi les deux ouvrages de base de W. CHRISTALLER, [6] et A. LÖSCH, [9]. (Les chiffres entre crochets se rapportent à la bibliographie *in fine*).

(2) Comme par exemple les méthodes préconisées par J. ALEXANDER [1], G. ALEXANDERSON [2], G. LE GUEN [8], J. MORRISSETT [10], E. ULLMAN [16], ou, plus récemment, D. NOIN [11], pour repérer les activités spécifiques des villes.

(3) Dans un article récent, F. BOON-WOLTER, ([5], pp. 121-146) établit la liste des fonctions caractéristiques de chaque niveau de la hiérarchie urbaine wallonne. La méthode utilisée est basée sur le dépouillement très détaillé du *Recensement du Commerce et de l'Industrie* de 1961 [7].

Légende : 1 = Bruxelles; 2 = métropoles régionales, AN : Anvers, CH : Charleroi, GT : Gand, LG : Liège, LI : Lille; 3 = pôles régionaux, AL : Alost, BR : Bruges, HA : Hasselt, KR : Courtrai, LL : La Louvière, LV : Louvain, MA : Maastricht, MB : Maubeuge, ME : Malines, MS : Mons, Na : Namur, OS : Ostende, SN : Saint-Nicolas, TN : Tournai, TU : Turnhout, VA : Valenciennes, VE : Verviers; 4 et 5 = principales autres villes, AT : Ath, BA : Braine-l'Alleud, BLC : Braine-le-Comte, BS : Bastogne, DE : Denain, DI : Dinant, EN : Enghien, FL : Fleurus, GB : Gembloux, JD : Jodoigne, LS : Lessines, LZ : Leuze, MO : Mouscron, NV : Nivelles, PE : Péruwelz, RS : Roulers, SG : Soignies, TB : Tubize, WA : Wavre, WT : Waterloo; 6 = limites de la Belgique; 7 = limites de la Wallonie du Nord-Ouest; 8 = principaux cours d'eau; 9 = autoroutes.

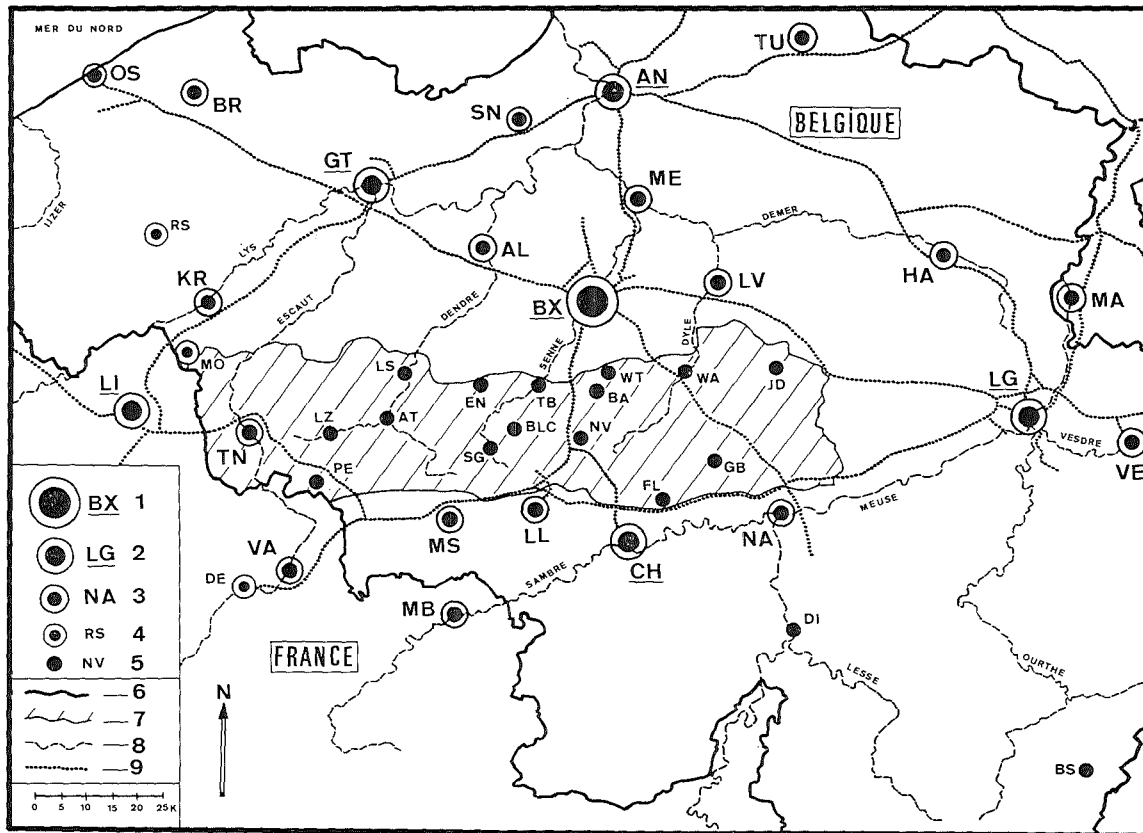


FIG. 1. — Situation de la Wallonie du Nord-Ouest.
(Voir légende ci-contre).

commerce de détail, chaque fonction de distribution d'un type précis de marchandises constitue une fonction centrale. Le centre de services ou *place centrale* correspond au territoire sur lequel sont rassemblées un minimum de deux ou trois fonctions centrales différentes. La place centrale est donc très souvent une agglomération plus petite que la ville : une bourgade, un village ou simplement le centre d'un hameau. Il s'agit là d'une notion générale, qui présente le double avantage d'éliminer le délicat problème de la définition de la ville et de correspondre à la cellule de base du système de distribution des biens et services demandés par la population.

Durant la période 1969-1970, un total de 267 fonctions centrales ont été recensées parmi les 518 places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest (4). Une étude des zones d'influence montre que les 518 places centrales appartiennent à quatre niveaux hiérarchiques différents. En partant de la base de l'échelle hiérarchique, on relève 341 centres élémentaires, 119 villages-centres, 43 centres locaux et 15 petites villes. Ces 4 échelons représentent les trois niveaux inférieurs et le niveau moyen de la hiérarchie urbaine (5). Parmi les 267 fonctions centrales, 88 concernent le groupe d'activités du commerce de détail. Sur les 518 places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest, 12 centres élémentaires seulement ne possèdent pas de commerce de détail. La recherche des fonctions spécifiques du commerce de détail porte donc sur 88 fonctions réparties au sein de 506 places centrales.

II. — LE CLASSEMENT DES DONNÉES

Le classement des données est réalisé par une matrice mettant en relation les fonctions centrales du commerce de détail et les places centrales du territoire étudié. Cette matrice est représentée par un diagramme (fig. 2) qui, très simplement, donne la composition fonctionnelle précise du commerce de détail de chaque place centrale de la Wallonie du Nord-Ouest.

En abscisse, les centres sont classés selon leur *centralité* décroissante, c.-à-d. selon le nombre décroissant de fonctions centrales différentes qu'ils

(4) Par Wallonie du Nord-Ouest on entend la partie de la Wallonie située au nord du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse et s'étendant de la frontière française à la limite de la province et de l'hinterland de Liège, c'est-à-dire du Tournaisis à la Hesbaye brabançonne (J. C. ROUCLoux, [14], pp. 5-24). Voir la fig. 1.

(5) Pour les niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine en Wallonie, voir J. A. SPORCK [15].

Légende des figures 2a, b, c et d.

En abscisse : places centrales classées selon leur centralité décroissante (liste en annexe I); niveaux hiérarchiques : 1 = petites villes, 2 = centres locaux, 3 = villages-centres, 4 = centres élémentaires. En ordonnée : fonctions centrales classées selon leur banalité décroissante (liste : tabl. I).

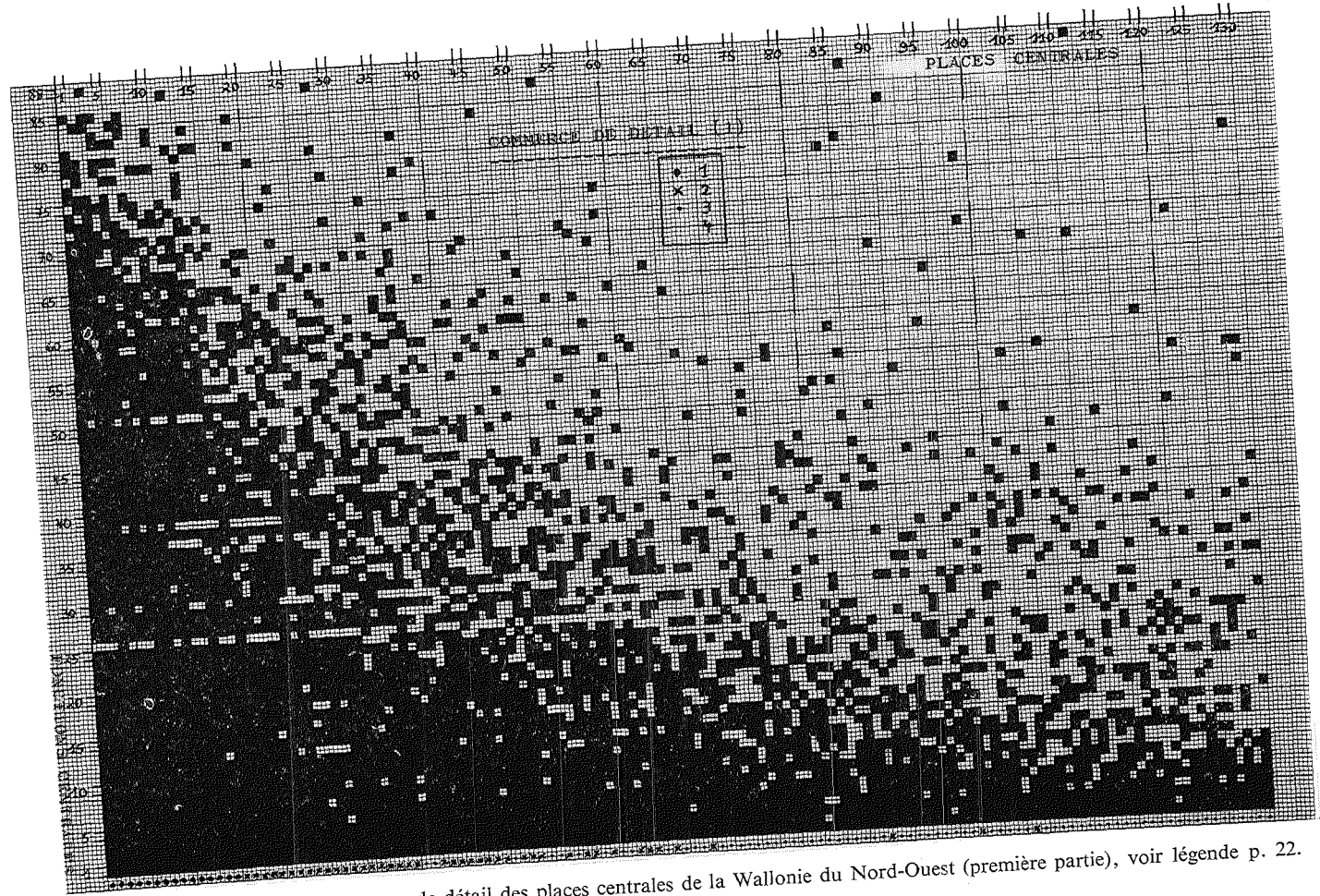


FIG. 2 a. — Structure du commerce de détail des places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest (première partie), voir légende p. 22.

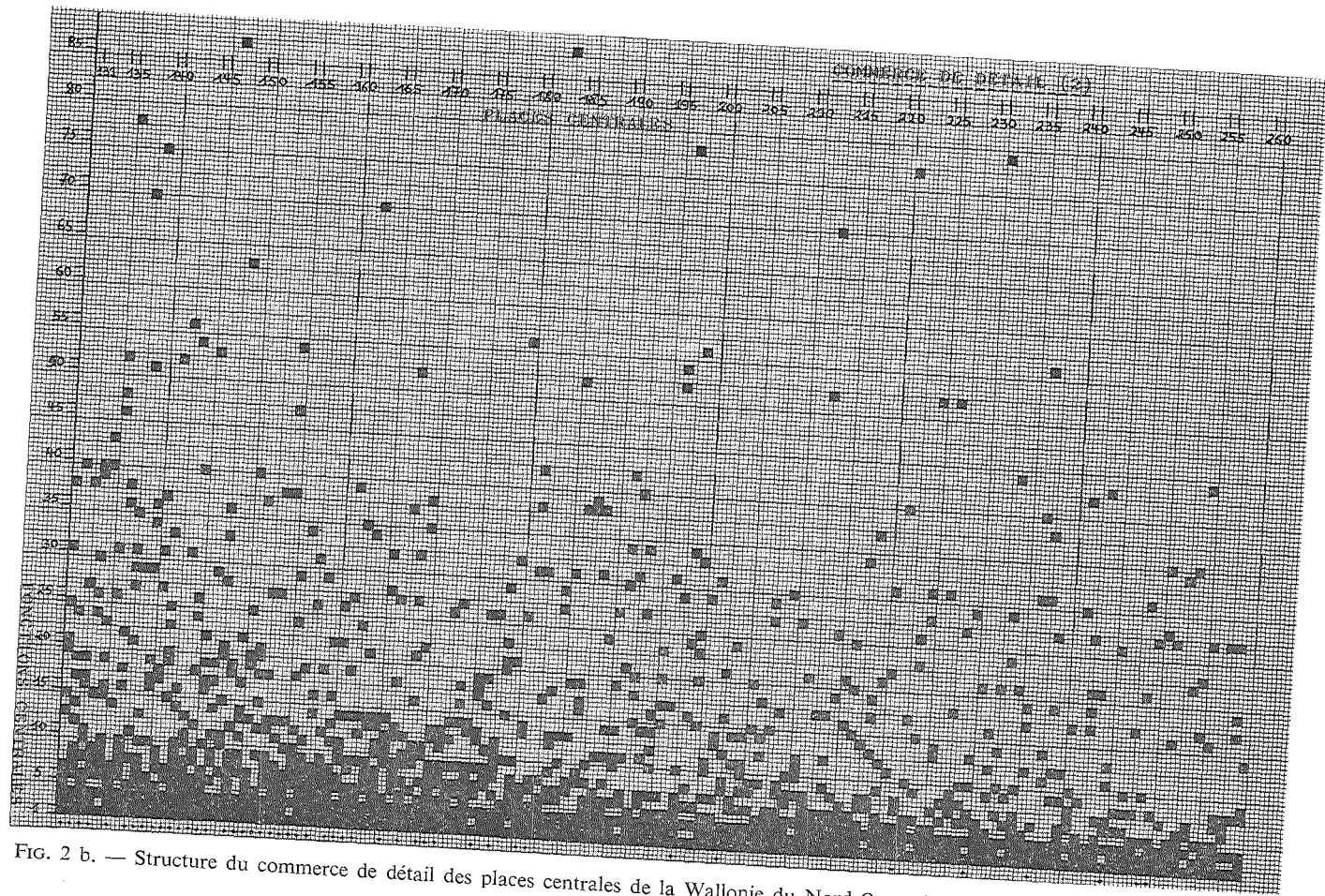


FIG. 2 b. — Structure du commerce de détail des places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest (deuxième partie), voir légende p. 22.

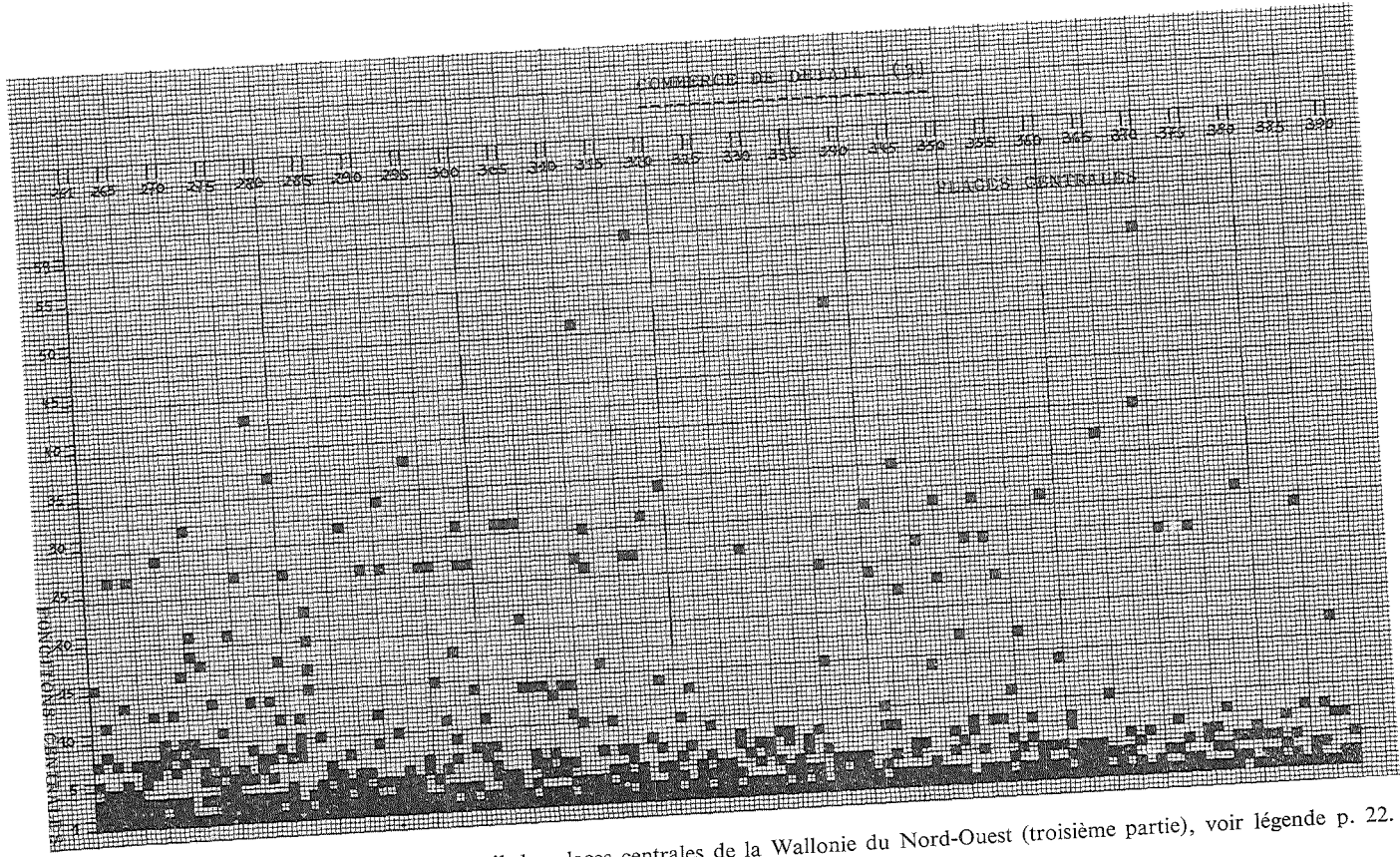


FIG. 2 c. — Structure du commerce de détail des places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest (troisième partie), voir légende p. 22.

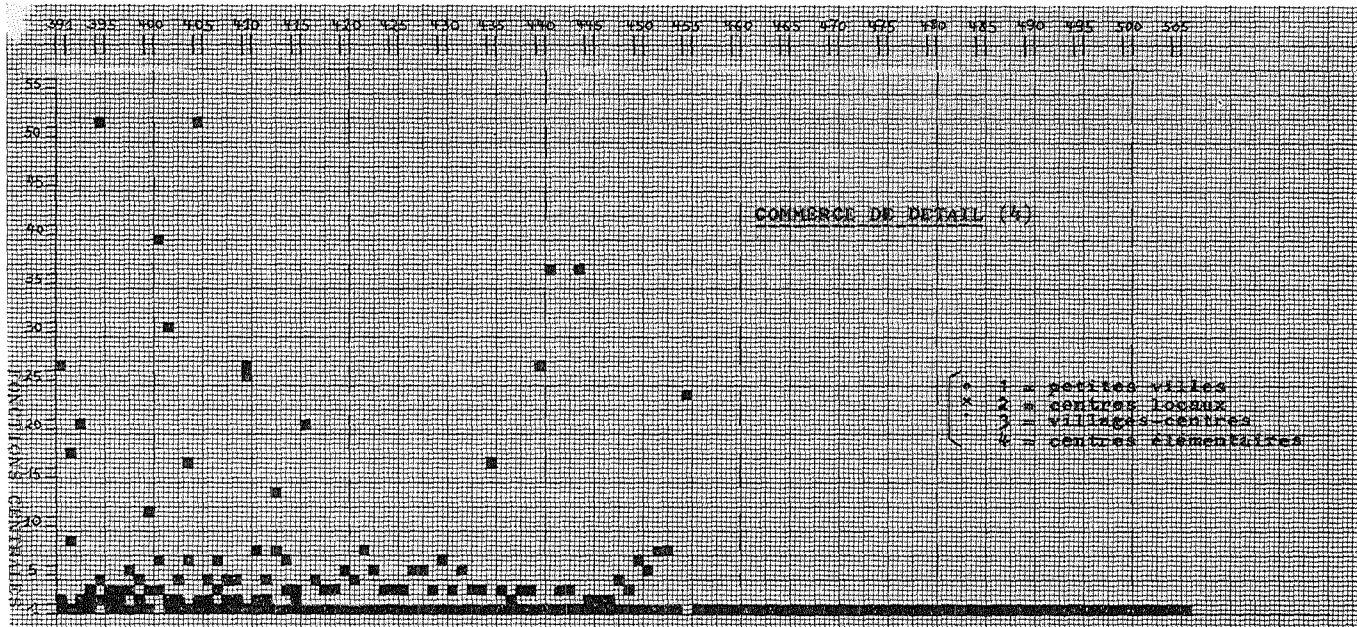


FIG. 2 d. — Structure du commerce de détail des places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest (quatrième partie), voir légende p. 22.

exercer dans le domaine du commerce de détail (6). De gauche à droite sur le diagramme il y a donc diminution de l'importance commerciale des places centrales. (Voir en annexe la liste des principaux centres de commerce de détail de la Wallonie du Nord-Ouest). En ordonnée, les fonctions centrales sont classées selon leur *banalité* décroissante, c.-à-d. selon le nombre décroissant de places centrales où la fonction est exercée. De bas en haut sur le diagramme, il y a donc augmentation de la rareté des fonctions centrales. (voir au tableau I la liste des fonctions du commerce de détail).

Chaque place centrale est représentée sur le diagramme (fig. 2) par une colonne sur laquelle la position en ordonnée d'une série de carrés noirs indique les fonctions commerciales exercées par la place centrale. Le diagramme donne ainsi une vue globale de la structure comparée des fonctions commerciales des 506 centres de la Wallonie du Nord-Ouest (7).

L'examen d'un tel type de diagramme permet de poser très clairement le problème de l'existence et de la définition des fonctions spécifiques. Idéalement, pour qu'une fonction soit spécifique d'un niveau de la hiérarchie, il faudrait d'abord qu'elle existe dans tous les centres de ce niveau et des niveaux supérieurs et ensuite, il faudrait qu'elle ne soit pas représentée dans les centres des niveaux inférieurs. Cette définition de la fonction spécifique est celle de la théorie des places centrales de W. Christaller [6] et A. Lösch [9]. Selon cette théorie, chaque fonction centrale serait obligatoirement spécifique d'un niveau de la hiérarchie. A chaque niveau devrait donc correspondre une série bien précise de fonctions centrales. Cette liaison très stricte entre hiérarchie des centres et hiérarchie des fonctions devrait apparaître sur le diagramme par une série de paliers correspondant chacun à un niveau de la hiérarchie.

La situation présentée est différente du schéma théorique. La liaison entre centralité et banalité ne se marque pas par paliers comme le voudrait le système de W. Christaller, mais plutôt d'une façon continue par une augmentation de la densité des carrés noirs à proximité des axes du diagramme. La composition fonctionnelle des centres d'un même niveau est donc loin d'être constante et, en plus, aucune fonction ne peut être considérée comme spécifique si l'on s'en tient à la définition précédente.

La localisation réelle des fonctions centrales ne correspond pas à la localisation proposée par la théorie des places centrales. Les différences observées ne remettent cependant pas en cause cette théorie. En effet, le système imaginé par W. Christaller et A. Lösch est basé sur l'hypothèse d'une plaine *isotropique* et, de ce fait, ne peut être transféré sans modifi-

(6) La centralité est mesurée par le nombre de fonctions centrales et non pas par le nombre d'établissements (magasins), le nombre d'unités fonctionnelles ou le nombre de personnes actives.

(7) Un tel diagramme a déjà été utilisé par exemple par M. PALOMAKI [12].

cation à un territoire réel toujours *anisotropique*. L'adaptation de la théorie à un espace hétérogène provoque donc des déformations du schéma idéal que l'analyse détaillée du diagramme permet de préciser. L'interprétation moins rigide de la théorie des places centrales n'est possible qu'à la condition de nuancer la notion de fonction spécifique. Il est nécessaire de considérer que les fonctions spécifiques d'un niveau de la hiérarchie ne se rencontrent pas dans tous les centres du niveau envisagé. De ce fait, la série complète ou quasi complète de ces fonctions spécifiques ne se trouve véritablement qu'au sein des places centrales des niveaux supérieurs où la série s'observe alors dans tous ou pratiquement tous les centres. Le recours à cette conception plus large de la notion de fonction spécifique revient en fait à abandonner l'idée de *spécificité maximum* incluse dans la théorie de W. Christaller et A. Lösch et à la remplacer par un *degré de spécificité* variable selon la fonction envisagée. Au sein de chaque niveau de la hiérarchie, le degré de spécificité d'une fonction centrale est mesuré de façon très simple par la proportion de centres possédant la fonction.

Le classement des données sous la forme d'un diagramme reliant centralité et banalité constitue une étape importante dans la recherche des fonctions spécifiques des niveaux de la hiérarchie urbaine. Le classement permet non seulement de préciser la notion de fonction spécifique, mais aussi d'établir la suite du procédé de recherche de ces fonctions spécifiques.

III. — LA DÉFINITION ET LE REPÉRAGE

DES FONCTIONS SPÉCIFIQUES DES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE URBAINE

L'examen du diagramme (fig. 2) montre que la plupart des carrés noirs représentant les fonctions du commerce de détail tendent à se concentrer le plus près possible de l'axe des ordonnées; une faible proportion seulement se dispersent à une plus grande distance de l'axe vertical. Autrement dit, une fonction de banalité B caractérise la quasi-totalité des centres ayant une centralité supérieure à C_2 et plus de la moitié des centres de centralité comprise entre C_1 et C_2 . La fonction devient rare dans les centres plus petits, de centralité C_0 à C_1 , et n'est plus représentée lorsque la centralité est inférieure à C_0 (8). Ainsi donc, à chaque fonction de banalité B correspondent des seuils de centralité C_2 , C_1 et C_0 .

Chaque niveau de la hiérarchie étant limité par deux valeurs moyennes de la centralité, il est possible, en effectuant le raisonnement inverse du précédent, de considérer C_1 et C_2 comme les limites moyennes d'un niveau hiérarchique et de retenir comme fonctions spécifiques du niveau envisagé celles exercées par plus de la moitié des centres du niveau, à condition

(8) Il est bien évident que $C_2 > C_1 > C_0$ et que C_0 ne représente pas une centralité nulle.

qu'elles ne soient pas déjà spécifiques du ou des niveaux inférieurs. Les fonctions spécifiques vont alors se trouver dans la quasi-totalité des centres des niveaux supérieurs, c.-à-d. les places dont la centralité est supérieure à C_2 ; à l'opposé, ces mêmes fonctions seront rares ou absentes dans les centres des niveaux inférieurs, c.-à-d. les places dont la centralité est inférieure à C_1 et C_0 .

Le caractère continu de la distribution des banalités des fonctions centrales (9) provoque d'importantes variations du degré de spécificité des fonctions. En effet, si certaines fonctions sont représentées dans la presque totalité des places centrales d'un niveau hiérarchique et ont donc un degré de spécificité proche du maximum 100, d'autres fonctions n'existent que dans une faible majorité de centres et ne dépassent que de quelques points le niveau 50 du seuil minimum de spécificité. Face à ces variations du degré de spécificité, il convient de sélectionner les fonctions centrales les plus spécifiques des divers niveaux de la hiérarchie urbaine. Ainsi, seules les fonctions ayant un degré de spécificité supérieur à 80 ont été considérées comme véritables *fonctions indicatrices* des niveaux hiérarchiques.

L'élargissement de la notion de fonction spécifique provoque inévitablement la *spécialisation* ou le *sous-équipement* des places centrales. En effet, les places centrales n'exercent que très rarement la totalité des fonctions spécifiques de leur niveau et sont donc, de ce fait, généralement sous-équipées en ce qui concerne l'exercice de certaines fonctions. Ensuite, les places centrales, sous-équipées ou non, sont très souvent caractérisées aussi par une spécialisation due à la présence de fonctions spécifiques d'un niveau supérieur. La conséquence pratique de ces constatations est la possibilité de déterminer le niveau hiérarchique ainsi que l'éventuel sous-équipement ou spécialisation d'une place centrale, en se basant uniquement sur la liste des fonctions spécifiques et indicatrices exercées par la place centrale. On peut de cette façon établir la *personnalité* de chaque centre pour chaque niveau de la hiérarchie urbaine.

Le repérage des fonctions spécifiques des divers niveaux de la hiérarchie urbaine s'effectue suivant un procédé très simple, illustré par le diagramme de fréquences de la figure 3. Le procédé consiste d'abord à décomposer la *banalité totale* de chaque fonction centrale en banalités par niveau hiérarchique. Le classement des données effectué précédemment sous la forme d'une matrice (fig. 2) permet de connaître à chaque niveau de la hiérarchie le nombre de centres exerçant chaque fonction centrale et donc, de réaliser facilement la décomposition des banalités.

Les fonctions étant classées selon leur banalité décroissante, le procédé de repérage des fonctions spécifiques consiste à comparer les différentes

(9) Voir le tableau I et le diagramme de la figure 3.

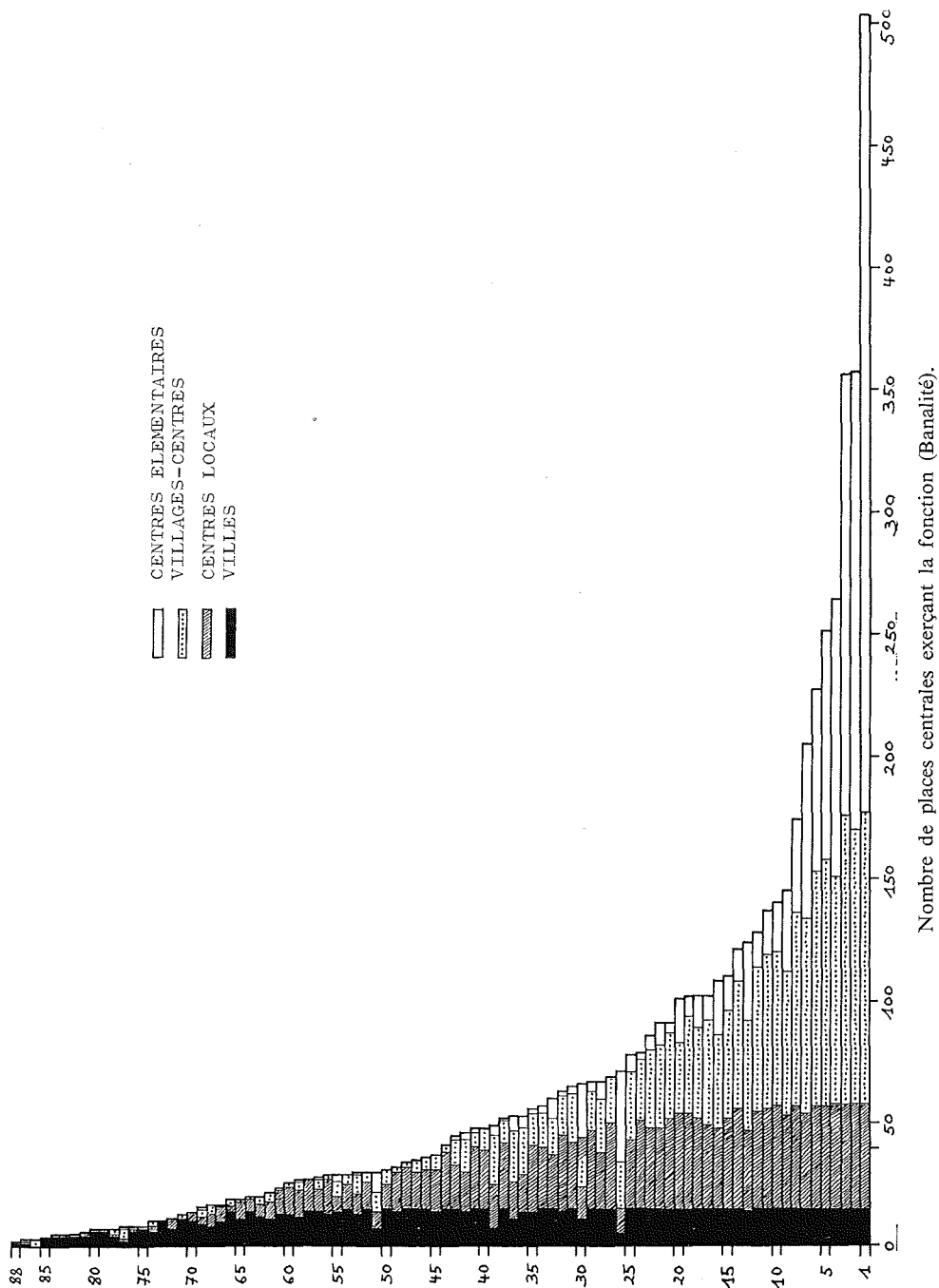


FIG. 3. — Banalités des fonctions du commerce de détail.

En abscisse : banalités totales décomposées par niveau hiérarchique; en ordonnée : fonctions centrales classées selon leur banalité décroissante (liste au tableau I).

banalités partielles obtenues pour chaque fonction aux banalités maxima attachées aux niveaux de l'organisation urbaine (10). Si l'on envisage les niveaux à partir de la base du système hiérarchique, on peut considérer qu'une fonction est spécifique du niveau à partir duquel les banalités partielles deviennent constamment supérieures à la moitié des banalités partielles maxima correspondantes.

IV. — LES FONCTIONS SPÉCIFIQUES DU COMMERCE DE DÉTAIL EN WALLONIE DU NORD-OUEST

L'analyse des banalités partielles des 88 fonctions du commerce de détail relevées dans les places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest montre que toutes les fonctions ne sont pas spécifiques d'un niveau bien précis de la hiérarchie. En effet, certaines fonctions sont *indifférentes* ou *sporadiques* (11); elles sont alors distribuées sans considération de la centralité des places centrales (12). Six fonctions commerciales sont inconstamment sporadiques; leur localisation est liée soit à la présence d'une route importante (antiquités, matériel de camping et caravanes), soit à l'activité agricole de la région (garages agricoles), soit à la présence d'un centre de pèlerinage (articles religieux), soit enfin au hasard des modernisations (magasins d'alimentation libre-service, petits magasins à rayons multiples).

Les 82 autres fonctions commerciales étudiées (93 % du total) sont typiquement spécifiques; leur liste avec l'indication des niveaux et des degrés de spécificité fait l'objet du tableau I.

Parmi ces 82 fonctions *hiérarchisantes* ou *ubiquitaires* (13), 69 sont spécifiques d'un des quatre niveaux de base de l'organisation urbaine. Les 13 autres fonctions sont spécifiques d'un niveau supérieur de la hiérarchie et plus particulièrement du niveau des *pôles régionaux* (14).

Trois fonctions centrales sont spécifiques des *centres élémentaires*; la plus fréquente, l'alimentation générale, est représentée dans la quasi-totalité des centres (96 %) et est donc nettement indicatrice du niveau de base de la hiérarchie.

(10) La banalité maximum pouvant être obtenue au sein d'un niveau de la hiérarchie correspond obligatoirement au nombre de places centrales composant ce niveau. Ainsi, la banalité maximum est de 341 pour le niveau des centres élémentaires, 119 pour le niveau des villages-centres, 43 pour le niveau des centres locaux et 15 pour le niveau des petites villes.

(11) Terme proposé par F. BOON-WOLTER, [5], p. 131.

(12) Le degré de spécificité des fonctions sporadiques est toujours inférieur à 50 et souvent même à 30 ou 40 quel que soit le niveau hiérarchique envisagé.

(13) Terme proposé par F. BOON-WOLTER, [5], p. 131.

(14) Niveau 2 de la hiérarchie proposée par J. A. SPORCK [15]. Par exemple : Namur, Mons, La Louvière, Tournai.

TABLEAU I. — Répartition des fonctions du commerce de détail selon leur banalité, leur niveau et leur degré de spécificité.

Fonctions centrales	Banalité		Niveau de spécificité	Degré de spécificité
	N.A. *	% **		
1. <i>Alimentation générale</i>	503	97	C.E. ***	96
2. Distribution d'essence	357	69	C.E.	55
3. Boucherie-Charcuterie	356	69	C.E.	53
4. Garage, carrosserie	264	51	V.C.	78
5. <i>Boulangerie, pâtisserie</i>	251	48,5	V.C.	85
6. <i>Papiers-peints, peintures</i>	227	44	V.C.	81
7. Equipements divers, bazar	205	39,5	V.C.	67
8. Petit appareillage électrique	174	33,5	V.C.	66
9. Textiles divers	145	28	V.C.	±50
10. Chaussures	140	27	V.C.	53
11. Gros appareillage électro-ménager	137	26,5	V.C.	53
12. Droguerie	128	25	V.C.	±50
13. Vélos, motos	124	24	C.L.	77
14. <i>Journaux</i>	121	23,5	C.L.	96
15. <i>Chauffage</i>	110	21	C.L.	86
16. Outillage, jardinage	108	21	C.L.	77
17. Radio, télévision	102	19,5	C.L.	79
18. <i>Quincaillerie, articles de ménage</i>	102	19,5	C.L.	86
19. <i>Librairie</i>	102	19,5	C.L.	91
20. <i>Meubles</i>	101	19,5	C.L.	91
21. <i>Lingerie, chemiserie</i>	91	17,5	C.L.	86
22. Tabac, cigares	91	17,5	C.L.	77
23. Bibelots, souvenirs	86	16,5	C.L.	77
24. <i>Papeterie</i>	79	15,2	C.L.	84
25. Fleuriste	78	15	C.L.	65
26. Garage agricole	71	13,7	S	
27. <i>Confection dames</i>	69	13,3	C.L.	81
28. Tailleur	67	13	C.L.	53
29. Horlogerie, bijouterie	67	13	C.L.	75
30. Station-service	66	12,7	V	73
31. Maroquinerie	65	12,5	C.L.	63
32. Jouets	63	12,2	C.L.	72
33. Carrelages, revêtements	60	11,6	C.L.	51
34. Textiles d'ameublement	57	11	C.L.	58
35. Confection hommes	56	10,8	C.L.	63
36. <i>Vins, liqueurs</i>	53	10,2	V	93
37. Supérette (120-400 m ²)	53	10,2	V	73
38. Photographie	52	10	C.L.	63

Fonctions centrales	Banalité		Niveau de spécificité	Degré de spécificité
	N.A. *	% **		
39. Alimentation libre-service	49	9,5	S	
40. Habillement enfants	48	9,3	C.L.	56
41. Opticien	48	9,3	C.L.	58
42. <i>Équipement sanitaire</i>	46	8,9	V	93
43. <i>Graineterie, oiseaux</i>	45	8,7	V	100
44. Tissus	41	7,9	C.L.	53
45. <i>Lainages, bonneterie</i>	37	7,2	V	93
46. <i>Parfumerie</i>	36	7	V	100
47. <i>Laines, bas</i>	35	6,8	V	100
48. <i>Équipement enfants</i>	34	6,6	V	100
49. <i>Sous-vêtements</i>	32	6,2	V	93
50. <i>Fruits, légumes, primeurs</i>	31	6	V	100
51. Antiquités, brocante	30	5,8	S	
52. <i>Disques</i>	30	5,8	V	100
53. <i>Pneus, accessoires autos</i>	30	5,8	V	87
54. <i>Crèmerie, fromagerie</i>	29	5,6	V	100
55. <i>Articles de pêche, poissons</i>	29	5,6	V	93
56. <i>Modiste</i>	29	5,6	V	87
57. <i>Pâtisserie, salon de dégustation</i>	28	5,4	V	93
58. <i>Marché forain</i>	27	5,2	V	93
59. Supermarché (+ 400 m ²)	27	5,2	V	80
60. <i>Poissonnerie</i>	26	5	V	87
61. <i>Grand magasin à rayons multiples</i>	24	4,7	V	87
62. Confiseur, glacier	22	4,3	V	73
63. Tapis d'Orient	20	3,9	V	80
64. <i>Mercerie</i>	20	3,9	V	93
65. Gibiers, volailles	19	3,7	V	73
66. <i>Cuivres, étains, cristaux</i>	19	3,7	V	93
67. Machines à coudre	17	3,3	V	73
68. Armes, articles de chasse	17	3,3	V	53
69. Vannerie, meubles de jardin	16	3,1	V	60
70. Chapellerie	14	2,7	V	67
71. Articles de sport	13	2,5	V	73
72. Petit magasin à rayons multiples	11	2,1	S	
73. Faïence, porcelaine, verreries	10	1,9	V	67
74. Machines de bureau	10	1,9	P	
75. Porte-plume, encre	8	1,5	P	
76. Fourreur	8	1,5	P	
77. Caravanes, camping	8	1,5	S	
78. Salle de vente	7	1,3	P	
79. Tableaux, encadreur	7	1,3	P	

Fonctions centrales	Banalité		Niveau de spécificité
	N.A. *	% **	
80. Café, torréfaction	7	1,3	P
81. Traiteur	6	1,1	P
82. Instruments de musique	5	1	P
83. Parapluies	5	1	P
84. Articles en plastique	5	1	P
85. Cordes et cordages	4	0,8	P
86. Articles religieux	3	0,6	S
87. Produits diététiques	3	0,6	P
88. Fournitures commerciales	2	0,4	P

* N.A. = nombres absolus.

** % = banalité exprimée en pour cent du total des places centrales.

*** C.E. = centres élémentaires, V.C. = villages-centres, C.L. = centres locaux, V = villes, P = pôles régionaux, S = fonctions sporadiques. Les fonctions indicatrices sont indiquées en italique.

Le niveau des *villages-centres* est caractérisé par neuf fonctions spécifiques. Deux parmi celles-ci existent dans plus de 80 % des villages-centres et sont donc indicatrices du niveau; il s'agit de la boulangerie (85 %) et du commerce de papiers-peints, de vernis et de peintures (81 %). Il est utile de remarquer que les trois fonctions alimentaires de base, ainsi que les deux principales fonctions relatives à l'utilisation de l'automobile, sont spécifiques des deux premiers niveaux de la hiérarchie urbaine.

Vingt-cinq fonctions sont spécifiques des *centres locaux*. Les fonctions indicatrices sont au nombre de huit; il s'agit des trois fonctions du secteur de la librairie-papeterie, de trois fonctions concernant l'équipement ménager et l'ameublement et de deux fonctions d'habillement, la confection ou « prêt-à-porter » pour dames et la lingerie-chemiserie. Il est à noter qu'une seule fonction d'alimentation — la vente de tabac — est spécifique du troisième niveau de la hiérarchie.

L'équipement commercial déjà bien ébauché dans les centres locaux est complété dans les *petites villes* par trente-deux fonctions spécifiques nouvelles. Le degré de spécificité de ces fonctions est dans l'ensemble de 25 % supérieur à celui des fonctions caractéristiques des trois niveaux inférieurs de la hiérarchie (15); de ce fait, vingt fonctions, soit plus de la

(15) La moyenne des degrés de spécificité des fonctions spécifiques des petites villes est 86. La moyenne calculée pour les fonctions spécifiques des 3 niveaux inférieurs de la hiérarchie est 68 pour les centres élémentaires, 65 pour les villages-centres, 73 pour les centres locaux et 70 pour l'ensemble. La moyenne des degrés de spécificité de toutes les fonctions spécifiques de la Wallonie du Nord-Ouest est comprise entre 77 et 78.

TABLEAU II. — Répartition des fonctions spécifiques du commerce de détail selon le niveau hiérarchique et la catégorie commerciale.

Catégories commerciales	Niveaux hiérarchiques									
	Centres élémentaires		Villages-centres		Centres locaux		Petites villes		Ensemble	
	N.A. *	%	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%	N.A.	%
Alimentation	2	67	1	11	1	4	7	22	11	16
Habillement	—	—	2	22	7	28	6	19	15	22
Equipement	1	33	6	66	8	32	8	25	23	33
Luxe-Loisirs-Culture	—	—	—	—	9	36	7	22	16	23
Formes particulières de distribution (1)	—	—	—	—	—	—	3	13	4	6
Total	3	100	9	100	25	100	32	100	69	100

* N.A. = nombres absolus.

(1) = marchés forains, magasins à rayons multiples et magasins « libre-service ».

moitié des fonctions spécifiques, sont indicatrices du niveau des petites villes (16). Parmi ces fonctions indicatrices, sept se trouvent dans les quinze villes étudiées et ont donc une spécificité maximum. On peut constater que les fonctions les plus spécifiques concernent essentiellement le domaine de l'alimentation (crèmerie-fromagerie, fruits, légumes et primeurs, poissonnerie, pâtisserie, confiserie), de l'habillement (mercerie, vente de laines et de bas, bonneterie, sous-vêtements...) et diverses formes particulières de la distribution comme le marché forain, le magasin à rayons multiples et le magasin « libre-service ».

L'examen de la répartition des fonctions spécifiques par grande catégorie de commerce fait apparaître des structures différentes selon le niveau hiérarchique envisagé. Le tableau II montre que chaque niveau est nettement caractérisé par une ou deux catégories de fonctions spécifiques. On constate ainsi que les fonctions alimentaires dominent largement la structure des fonctions commerciales spécifiques des centres élémentaires.

De la même façon, le commerce de biens d'équipement caractérise surtout la structure des fonctions spécifiques des villages-centres et le commerce d'habillement, de luxe et de loisirs la structure des fonctions spécifiques des centres locaux. Quant à la structure des fonctions spécifiques des petites villes, elle est spécialisée dans le commerce de forme particulière et le commerce d'alimentation.

La comparaison des fonctions spécifiques mises en évidence en Wallonie du Nord-Ouest avec celles trouvées par F. Boon-Wolter ([5], pp. 138-146) montre un grand nombre de similitudes, mais aussi de nombreuses divergences normales, puisque les unités spatiales, le territoire, la date et surtout la définition des fonctions sont différentes d'une étude à l'autre.

V. — CONCLUSIONS

Les recherches effectuées en Wallonie du Nord-Ouest montrent que la plupart des fonctions centrales peuvent être considérées comme spécifiques d'un niveau bien précis de la hiérarchie urbaine. Cette constatation n'est toutefois valable qu'à la condition d'adapter la théorie des places centrales et la notion de spécificité à l'hétérogénéité d'un espace réel.

La recherche des fonctions spécifiques et indicatrices des niveaux de l'organisation urbaine ne constitue pas seulement une application de la théorie de la localisation des fonctions centrales. Cette recherche permet

(16) La proportion des fonctions indicatrices parmi les fonctions spécifiques double lorsque l'on passe des niveaux inférieurs (30 %) au niveau moyen (62 %) de la hiérarchie urbaine.

aussi de caractériser les structures commerciales de l'ensemble des centres d'une région et, dans une optique d'aménagement du territoire, de déceler les anomalies de cet équipement.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ALEXANDER J. — *The basic-non basic concept of urban economic fonctions*, dans *Econ. Geogr.*, 1954, pp. 246-261.
 - [2] ALEXANDERSONN G. — *The industrial structure of american cities*, Univ. of Nebraska Press, Lincoln, 1956, 134 p.
 - [3] ANDREWS H. E. — *Working notes and bibliography on central places studies, 1965-1969*, Toronto, 1970.
 - [4] BERRY B. J. L. and PRED A. — *Central place studies : a bibliography of theory and applications*, Regional Science Research Institute, n° 1, Philadelphia, 1965.
 - [5] BOON-WOLTER F. — *La hiérarchie urbaine de la Wallonie en 1961*, dans *Bull. de la Soc. belge d'Etudes géogr.*, t. XL, n° 1, 1971, pp. 121-146.
 - [6] CHRISTALLER W. — *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, G. Fischer, Iena, 1933. Traduction anglaise par C. BASKIN, *Central places in southern Germany*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.
 - [7] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.). — *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961*, Bruxelles, 1967.
 - [8] LE GUEN G. — *La structure de la population active des agglomérations françaises de plus de 20 000 habitants. Méthode d'étude. Résultats*, dans *Ann. de Géogr.*, n° 374, 1960, pp. 355-370.
 - [9] LÖSCH A. — *Die raumliche Ordnung der Wirtschaft*, Iena, 1944. Traduction anglaise par W. H. WOGLOM et W. F. STOLPER, *The Economics of location*, Yale University Press, New Haven, 1954.
 - [10] MORRISSET J. — *The economic structure of american cities*, dans *Region. Science Assoc.*, vol. IV, 1958, pp. 239-256.
 - [11] NOIN D. — *Les activités spécifiques des villes françaises*, dans *Ann. de Géogr.*, n° 459, 1974, pp. 531-544.
 - [12] PALOMAKI M. — *The functional centers and areas of south Bothnia, Finland*, dans *Fennia*, n° 88, 1964, pp. 5-235.
 - [13] ROUCLoux J. C. — *Le réseau urbain de la Wallonie du Nord-Ouest. Problèmes de la hiérarchie des niveaux moyens et inférieurs*, Thèse de doctorat, Université de Liège, 1974 (inédit).
 - [14] ROUCLoux J. C. — *Les régions homogènes de la Wallonie du Nord-Ouest*, dans *Bull. de la Soc. géogr. de Liège*, n° 12, 1976, pp. 5-24.
 - [15] SPORCK J. A. — *Hiérarchie des villes et options possibles pour une restructuration de l'espace régional dans le Hainaut*, dans *Bull. écon. du Hainaut*, n° 3, 1969 (non paginé).
 - [16] ULLMAN E., DACEY M. and BRODSKY H. — *The economic base of american cities*, Univ. of Washington Press, Seattle, 1971, 56 p.
-

ANNEXE — Classement des principales places centrales de la Wallonie du Nord-Ouest selon le niveau hiérarchique et la centralité décroissante du commerce de détail.

A. — NIVEAU DES PETITES VILLES

N° *	Places centrales	Centralités	N°	Places centrales	Centralités
1	Wavre	78	9	Leuze	68
2	Nivelles	77	10	Péruwelz	68
3	Ath	76	11	Enghien	68
4	Soignies	76	12	Braine-l'Alleud	67
5	Lessines	73	13	Fleurus	67
6	Braine-le-Comte	70	14	Tubize	63
7	Jodoigne	70	15	Waterloo	56
8	Gembloux	69			

N° * = numéro d'ordre des places centrales en abscisse du diagramme de la figure 2'

B. — NIVEAU DES CENTRES LOCAUX

N°	Places centrales	Centralités	N°	Places centrales	Centralités
16	Antoing	54	40	Quevaucamps	37
17	Dottignies	53	41	Ecaussinnes-Carières	37
18	Court-St-Etienne	52	42	Deux-Acren	37
19	La Hulpe	52	43	Rœulx	36
20	Genappe	52	44	Flobecq	36
21	Petit-Audenarde	52	45	Belœil	35
22	Basècles	52	47	Orp-le-Grand	34
23	Perwez	51	48	Lens-sur-Dendre	33
24	Frasnes-lez-Buissenal	47	49	Sombreffe	33
25	Blaton	47	52	Chièvres	32
26	Ottignies	44	54	Grez	31
27	Rixensart	44	55	Jauche	31
28	Maubroux	44	57	Frasnes-lez-Gosselies	30
29	Ecaussinnes-d'Enghien	44	60	Marbais	28
30	Templeuve	44	61	Mont-St-Guibert	28
31	Eghezée	43	62	Brugelette	27
32	Seneffe	42	64	Blandain	25
33	Ellezelles	42	68	Rumes	23
34	Rebecq-Rognon	42	88	Bléharies	18
35	Pont-à-Celles	41	98	Anvaing	17
38	Pecq	38	104	Celles	16
39	Herseaux	38			

C. — NIVEAU DES VILLAGES-CENTRES

N°	Places centrales	Centra- lités	N°	Places centrales	Centra- lités
36	Tubize-est	40	101	Tourinnes-la-Grosse	17
37	Jolibois	40	102	Estaimpuis	17
46	Braine-le-Château	35	103	Buzet	17
50	Genval	33	105	Ittre	16
51	Wiers	33	106	Casteau	16
53	Bon-Secours	32	107	Amougies	16
56	Limal	31	108	Kain	16
58	Bourgeois	30	109	Saint-Sauveur	16
59	Luttre-station	30	110	Warcoing	16
63	Chenois	27	111	Ghislenghien	16
65	Naast	25	112	Ath - Fbg. de Mons	16
66	Quenast-carrières	24	113	Braine-l'Alleud-est	15
67	Marche-lez-Ecaussinnes	24	114	Velaines-la-Bourgogne	15
69	Sirault	22	115	Forville	15
70	Ramecroix	22	115	Froidmont	15
71	Néchin	22	117	Escanaffles	15
72	Neufvilles	22	118	Basse-Wavre	15
73	Saintes	22	119	Mellet	15
74	Mousty	21	120	Viesville	15
75	Ligny	21	121	Silly	14
76	Leers-nord	21	122	Lasne	14
77	Feluy	20	123	Rhisnes	14
78	Luttre	20	124	Ollignies	14
79	Arquennes	20	125	Heppignies	14
80	Estaimbourg	20	126	Bassilly	13
81	Soignies-carrières	20	127	Petit-Enghien	13
82	Ligne	20	128	Beauvechain	13
83	Taintignies	19	129	Mont-St-Jean	13
84	Gistoux	19	130	Barry	13
85	Hollain	19	131	Lillois	13
86	Stambruges	19	132	Lonzée	13
87	Villers-la-Ville	19	133	Mainvault	13
89	Leuze-en-Hesbaye	18	134	Hennuyères	13
90	Virginal	18	136	Ath - Fbg. de Bruxelles	13
91	Lessines-carrières	18	138	Gaurain	12
92	Maffle	18	139	Herinnes	12
93	Horrues	18	140	Mazy	12
94	Ronquières	18	141	Bury	12
95	Helchin	18	142	Ohain	12
96	Clabecq	17	143	Callenelle	12
97	Sart-Dames-Avelines	17	144	Meslin-l'Evêque	12
99	Jurbise	17	145	Anserœul	12
100	Meux	17	146	Bousval	12

147	Tongre-Notre-Dame	12	160	Incourt	11
149	Rebaix	12	161	Huissignies	11
150	Rongy	11	162	Vaudignies	11
151	Walhain-St-Paul	11	163	Corbais	11
152	Dergneau	11	166	Gentignes	11
153	Wez	11	168	Houtain-le-Val	11
154	Grand-Leez	11	170	Hamme-Mille	10
155	Thiméon	11	171	Herchies	10
156	Pipaix	11	172	Tourinnes-St-Lambert	10
157	Wauthier-Braine	11	176	Vezen	10
158	Masnuy-Bruyères	11	178	Besonrieux	10

N.B. — Onze villages-centres ont une centralité inférieure à 10.

D. — NIVEAU DES CENTRES ÉLÉMENTAIRES

N°	Places centrales	Centralités	N°	Places centrales	Centralités
135	Blaton-Bruyères	13	169	Montignies-lez-Lens	11
137	Saint-Léger	13	173	Saint-Amand	10
148	Pottes	12	174	La Glanerie	10
159	Mellery	11	175	Bois-de-Lessines	10
164	Mignault	11	177	Laplaigne	10
165	Saint-Denis-lez-Namur	11	179	Bierghes	10
167	Molembaix	11	180	Saint-Denis-lez-Mons	10

N.B. — Trois cent vingt-sept centres élémentaires ont une centralité inférieure à 10.